

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	7 février 2020	24 février 2020
Quorum 60		
Votants 74		
Suffrages exprimés : 74		

Séance du 04 mars 2020

N°200304-15

L'an deux mil vingt, le 04 mars à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Patrick BARTHÉLÉMY, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Thierry FABAREZ, Franck FOIRET, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLÉ, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean BUGEON représenté par Mme Marie-Laure VIRET
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. Michel LIEURY représenté par M. Emmanuel BOUST
M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre LIBERT
M. Michel SERVY représenté par Mme Magalie LEGRAS

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY
Mme Chantal BERTEAU a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE
Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir M. René VIMONT
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)
M. Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à Mme Françoise GUILLOT
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à M. Joël SALLÉ
M. Jérôme DOUILLET a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER
M. Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à M. Patrick VICTOR
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET
M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Jean-Michel COLOMBEL

Absents excusés :

MM Jean-François ALIGNY, Claude DESAEGER, Stéphane FOLLIN

Absents :

MM Rémy BELLANGER, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Stéphane DEGREMONT, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Hervé MOUQUET et Mmes Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves LEFRIQUE a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2020

N°15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu les contrats d'affermage pour la gestion de l'eau et de l'assainissement,

Considérant que dans le cadre d'une gestion déléguée de l'eau et de l'assainissement, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre conserve la maîtrise des investissements,

Considérant que les amortissements, les frais financiers relatifs à ces investissements et les dépenses liées au contrôle des délégataires sont supportés par la Communauté de Communes,

Considérant que la loi sur l'Eau prévoit la possibilité d'instaurer une surtaxe, facturée à l'utilisateur, collectée et reversée par le délégataire, pour la gestion de l'eau et de l'assainissement,

Considérant que dans l'attente de l'harmonisation de l'ensemble des secteurs, il convient de maintenir constants les tarifs pratiqués par la CCCA sur l'ensemble des contrats,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 17 février 2020,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 20 février 2020.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **fixe les tarifs HT ci-après pour la part dite «collectivité» pour l'ensemble des secteurs de la Communauté de Communes :**

EAU							
	CCCA			Total CCCA + Déléataire* Pour information			
EAU	Surtaxes CCCA 2019	Surtaxes CCCA 2020	% evol 2020/2019	Total 2019	Total 2020	Total 2011 (dernière année en régie)	%evol 2020/2019
Part fixe	12,3100 €	12,3100 €	0,0%	32,5200 €	33,2700 €	38,0000 €	2,3%
Part variable	0,6800 €	0,6800 €	0,0%	1,3728 €	1,3249 €	1,3800 €	-3,5%
	Ex-Secteur du SIAEPA de Fontaine Le Dun			Total Ex-Secteur du SIAEPA de Fontaine Le Dun + Déléataire* Pour information			
EAU	Surtaxes CCCA 2019	Surtaxes CCCA 2020	% evol 2020/2019	Total 2019	Total 2020		%evol 2020/2019
Part fixe	10,0000 €	10,0000 €	0,0%	68,55 €	69,22 €		1,0%
Part variable	0,3247 €	0,3247 €	0,0%	1,52 €	1,54 €		0,9%
	Ex-Secteur du SIAEPA d'Angiens			Total Ex-Secteur du SIAEPA d'Angiens + Déléataire* Pour information			
EAU	Surtaxes CCCA 2019	Surtaxes CCCA 2020	% evol 2020/2019	Total 2019	Total 2020		%evol 2020/2019
Part fixe	13,7200 €	13,7200 €	0,0%	41,99 €	42,44 €		1,1%
Part variable	0,7000 €	0,7000 €	0,0%	1,83 €	1,85 €		0,9%
ASSAINISSEMENT							
	CCCA			Total CCCA + Déléataire Eaux de Normandie* Pour information			
ASSAINISSEMENT	Surtaxes CCCA 2019	Surtaxes CCCA 2020	% evol 2020/2019	Total 2019	Total 2020	Total 2011 (dernière année en régie)	%evol 2020/2019
Part fixe	22,7149 €	22,7149 €	0,0%	54,6103 €	54,7149 €	51,0000 €	0,2%
Part variable	0,8714 €	0,8714 €	0,0%	2,0509 €	2,0796 €	1,8000 €	1,4%
	CCCA Ourville/Le Hanouard			Total CCCA + Déléataire Veolia* Pour information			
ASSAINISSEMENT	Surtaxes CCCA 2019	Surtaxes CCCA 2020	% evol 2020/2019	Total 2019	Total 2020	Total 2011 (dernière année en régie)	%evol 2020/2019
Part fixe	0,0000 €	0,0000 €	0,0%	35,0472 €	34,9600 €		-0,2%
Part variable	2,0000 €	2,0000 €	0,0%	2,8397 €	2,8376 €		-0,1%
	Ex-Secteur du SIAEPA de Fontaine Le Dun			Total Ex-Secteur du SIAEPA de Fontaine Le Dun + Déléataire* Pour information			
ASSAINISSEMENT	Surtaxes CCCA 2019	Surtaxes CCCA 2020	% evol 2020/2019	Total 2019	Total 2020	Total 2011 (dernière année en régie)	%evol 2020/2019
Part fixe	10,0000 €	10,0000 €	0,0%	49,5760 €	50,0000 €		0,9%
Part variable	1,0306 €	1,0306 €	0,0%	2,8901 €	2,7506 €		-4,8%
	Ex-Secteur du SIAEPA d'Angiens			Total Ex-Secteur du SIAEPA d'Angiens + Déléataire* Pour information			
ASSAINISSEMENT	Surtaxes CCCA 2019	Surtaxes CCCA 2020	% evol 2020/2019	Total 2019	Total 2020	Total 2011 (dernière année en régie)	%evol 2020/2019
Part fixe	0,0000 €	0,0000 €	0,0%	30,7428 €	31,9600 €		4,0%
Part variable	0,7000 €	0,7000 €	0,0%	2,7511 €	2,8318 €		2,9%

* : sur la base du tarif moyen du délégataire pour une facture de 120 m³ et d'une évolution 2020 estimée à 2%

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Gérard COLIN

- Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (78000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication.
- Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 15 - Séance du 04/03/2020 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :
Date de publication :

Le Président,
G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20200304-200304-15-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020